



Nom commercial: Natrii silicas neutralis pulvis

Numéro de la matière: 066535

Version: 2 / CH

Date de révision: 14.08.12

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 14.08.12

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Natrii silicas neutralis pulvis

N° d'article 06653500

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/préparation

Réactif pour analyses

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

## 2. Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Skin Irrit. 2 H315

Eye Dam. 1 H318

STOT SE 1 H335

#### Classification selon les Directives CE

Classification Xi, R36/37/38

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H318

Provoque des lésions oculaires graves.



Nom commercial: Natrii silicas neutralis pulvis

Numéro de la matière: 066535

Version: 2 / CH

Date de révision: 14.08.12

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 14.08.12

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

**Conseils de prudence**

P261

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE**

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

**Symboles de danger**

Irritant

**Phrase(s) de risque**

36/37/38

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

**Phrase(s) S**

26

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

**3. Composition/informations sur les composants****Poids moléculaire**

Valeur 242.23 g/mol

**Composants dangereux****Silicic acid, sodium salt**

No. CAS 1344-09-8

No. EINECS 215-687-4

Concentration &gt;= 50 %

Classification Xi, R36/37/38

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Skin Irrit. 2 H315

Eye Dam. 1 H318

STOT SE 1 H335

**4. Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Demander aussitôt l'avis du médecin.

**En cas de contact avec la peau**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien.



Nom commercial: Natrii silicas neutralis pulvis

Numéro de la matière: 066535

Version: 2 / CH

Date de révision: 14.08.12

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 14.08.12

**En cas de contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

**En cas d'ingestion**

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler immédiatement le médecin. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

**5. Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Eau pulvérisée, Dioxyde de carbone, Produit d'extinction à sec, Mousse stable aux alcools

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dioxyde de silicium

**5.3. Conseils aux pompiers****Équipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

**6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter équipement de protection. Éviter la formation de poussières. Ne pas inhaler les poussières. Ne pas inhaler les vapeurs. Veiller à assurer une aération suffisante. Mettre les personnes en sûreté.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser mécaniquement. Éviter le dégagement de poussières. Nettoyer. Veiller à une ventilation adéquate. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications du chapitre "élimination".

**6.4. Référence à d'autres sections**

Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

**7. Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Éviter contamination de la peau et les yeux. Éviter la formation d'aérosol. Éviter la formation de poussières.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Le produit est hygroscopique.

**8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Se laver



Nom commercial: Natrii silicas neutralis pulvis

Numéro de la matière: 066535

Version: 2 / CH

Date de révision: 14.08.12

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 14.08.12

les mains et le visage avant les pauses et au moment de quitter le travail.

**Protection respiratoire - Note**

Masque complet

**Protection des mains**

Gants

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

**Protection des yeux**

Lunettes de protection; Protection du visage

**Protection du corps**

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

**9. Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Etat</b>	Poudre
<b>Couleur</b>	blanc
<b>pH</b>	
Remarque	N'est disponible
<b>Point de fusion</b>	
Remarque	N'est disponible
<b>Point d'ébullition</b>	
Remarque	N'est disponible
<b>Point d'éclair</b>	
Remarque	N'est disponible
<b>Pression de vapeur</b>	
Remarque	N'est disponible
<b>Densité</b>	
Remarque	N'est disponible
<b>Hydrosolubilité</b>	
Remarque	N'est disponible

**10. Stabilité et réactivité****10.5. Matières incompatibles**

Réagit au contact des acides forts. Métaux

**11. Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Remarque                      Aucun données connues.

**Toxicité aiguë par inhalation**

Remarque                      Aucun données connues.

**corrosion cutanée/irritation cutanée;**

Remarque                      Aucun données connues.

**lésions oculaires graves/irritation oculaire;**





Nom commercial: Natrii silicas neutralis pulvis

Numéro de la matiere: 066535

Version: 2 / CH

Date de révision: 14.08.12

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 14.08.12

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

#### Informations complémentaires

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: \*\*\*  
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.